

Les JOLY - Artois

Dans ma généalogie, il y a 4 branches JOLY, trois branches en Artois, et une quatrième à Ercuis (60) a priori sans lien avec les précédentes.

En Artois, les trois branches sont

1.
 - o Clay JOLY & ??
 - o N JOLY & Warin DE CLETY †/1535
2.
 - o Nicolas JOLY & ??
 - o Franchoise JOLY & Sébastien DUFLOS
3.
 - o Jean JOLY & Léonore DE WILLAMEZ
 - o Eustache JOLY & Guillemette CAROULLE
 - o Robert JOLY ca 1598-1688 & Marie PARMAN
 - o Jacqueline JOLY ca 1642-1708 & Guillaume CARETTE †

Les seuls actes BMS qui ont pu être trouvés sont les actes de sépulture de Jacqueline et de Robert JOLY. Aucun élément n'a pu être trouvé sur la filiation de Jacqueline JOLY. Le seul élément pouvant être établi à partir des BMS est que Jacqueline est originaire de Quiestède. Une recherche dans les relevés du Gros de St-Omer par Yves LEMAIRE montre qu'un Robert JOLY, marié à Marie PARMAN, était laboureur à Quiestède et qu'une seule famille JOLY était présente à Quiestède, d'où l'hypothèse.

Un acte du Gros, la décharge 1652-112 donne la filiation de Robert, à savoir Robert, fils d'Eustache JOLY et de Guillemette CAROULLE (terre à Ouve).

Ensuite, dans deux actes du Gros, l'un de 1604, et l'autre de 1599 mentionnent un Eustace JOLY. Dans le premier, il comparaît avec Guillemette CAROULLE, sa femme ; dans le second, il intervient comme fils de feu Jehan et demeure à Merck. Dans les deux actes, la même marque apparaît : Eustache, père de Robert, est donc originaire de Mercq-St-Liévin et fils de Jehan.

L'acte relevé ci-dessous permet de déduire que Jehan était marié à Léonore WILLAMEZ qui pourrait être la mère d'Eustache.

Reconnaissance 1634-10

Comparurent en leurs personnes Jacques JOLY, Margte JOLY et Jean JOLLY, tuteur et avoué de Phles, Noël, Jean et Franchoise CHIRET, enfants mineurs de Noël CHIRET et d'Anthoinette JOLY, les dites Margte et Antoinette, enfants et héritières de feu Jacques JOLY, le dit Jacques JOLY, fils et aussi héritier de défunts Jean JOLY et Léononore DE WILLAMEZ, tous demeurants à Merque-St- Liévin et reconnurent (...) le contenu de certaines lettres de 24 florins 8 sols 6 deniers de rente créée et constituée

Les JOLY - Artois

par le dit Jean JOLY et Léonore WILLAMEZ, sa femme, au profit de Noël DE COCQUEMPOT et Damlle Isabeau DORLEENS, sa femme, par lettres passées par devant notaires de cette ville le 23/11/1588, parmi lesquelles sont jointes celles de reconnaissance données en ce bailliage de St-Omer le 1/9/1598 sur Jacques, Martin, Eustache et Guille JOLY, enfants et héritiers du dit feu Jean ; lesquelles lettres ils ont consenti et consentent être et demeurer dorénavant ... , savoir le dit Jacques JOLY sur ses biens et le dit Jean sur ceux de ses pupilles au profit de Damlle Jenne DE PAN, veuve de feu Nicolas DU CHOCQUEL, demeurant en cette ville, comme en ayant droit par transport de Me Hiérosme DE BALLINGHEN et Damlle Jenne DE ZENNEQUIN, sa femme, par lettres passées par devant notaires de cette le 26/3/1632 (...) passé à St-Omer le 7/1/1634 par devant notaires royaux soussignés.

Concernant Franchoise JOLY, veuve de Sébastien DU FLOS, et remariée à Martin PATIN, qui est aussi de Mercq St-Liévin, peu d'informations. Dans le relevé qui suit, l'acte concerne une terre donnée en arrentement à Nicolas JOLY, d'où l'hypothèse, à conforter, qu'elle serait héritière et fille de Nicolas.

Appointement 1616 n° 12

Comparurent en leurs personnes Damlle Péronne PEPIN, sœur et héritière de feu Phles PEPIN, Sr de Foursames , stipulant tant pour elle que pour sœur Marie PEPIN religieuse au Couvent fde la Présentation Notre Dame en la ville d'Aire, aussi sœur et héritière du dit Sr de Foursarmes, d'une part, Martin PATIN, mari et bail de Françoise JOLY, par avant veuve et demeurée en biens de feu Sébastien DU FLOS, et Phles DU FLOS, fils et héritier du dit feu Sébastien, demt à Picquendal, paroisse de St-Liévin, d'autre part, et recognurent que ledit feu Phles PEPIN, Sr de Foursarmes avec Damlle Jacqueline DE ST-AUBIN, sa première femme, avoir en l'an 1582 accordé en arrentement au dit feu Nicolas JOLY, laboureur, demt à Clocquamp quelques terres au terroir de Picquendal dont en appartiennent présentement audit PATIN à cause de sa femme et Phle DUFLOS 24 mesures en une pièche nommée le Clicque, aiant le dit feu Sr de Foursarmes depuis le trespas de la dite Jacqueline DE St-Aubin, sa femme, accordé audit Sébastien DUFLOS qu'il pourrait rachetter et estaindre le canon des dites 24 mesures, lequel portoit annuellement quarante deux florins , moiennant paie par le dit DUFLOS ou ses aians causes la somme de 600 florins en deux fois et remours, lequel Sébastien pour estaindre et ... la moictié du dit canon, auroit payé et furny audit Sr de Foursarmes la somme de 300 florins ; ... après la mort duquel Sr de Foursames le dit PATIN et Phles DUFLOS se trouvant inquités par les dits se disant héritiers de la dite feu Damlle Jacqueline DE ST-AUBIN , à laquelle auparavant ... arrenté la dite terre appartenoit, préférans le paiement ... des dits 42 florins de canon

Les JOLY - Artois

annuels et se trouvant le dit PATIN et Phles DUFLOS fondés de ... à garantir la dite Dame comparante et sa dite sœur pour obvier aux frays de procès apparans à naistre, se sont les dits comparans appointés en la forme qui s'ensuit, sçavoir que moiennant une obligation passée par les dits les dits PATIN et Phles DU FLOS le 7/4/1610 au prouffict des exécuteurs du testament de maison mortuaire du dit feu Phles PEPIN, sr de Foursarmes portant 187 florins 18 sols, de la quelle restent de encoire 131 livres 2 sols 5 deniers qui ont esté delivré aux dits PATIN et DU FLOS pour casse et acqucté par la dite Péronne première comparante, d'autres lettres de constitution de 17 florins 3 sols de rente constitué par le dit Sébastien DU FLOS et Nicolas JOLY au profit du feu Sr de Foursarmes au rachat de 240 florins, laquelle rente par remours de la moitié se trouve réduite à 8 florins 11 sols 6 deniers par an rendues aussi aux dits PATIN et DU FLOS pour casser et acquictter leur quittance par la dite Damlle Péronne des arriérages eschus depuis le trespas dudit feu Sr de Foursarmes jusqu .. ;, et en troisième lieu moiennant la somme 126 florins monnaie d'Artois qu'icelle a furny aux dits PATIN et DU FLOS sçavoir 69 florins comptant de le surplus portant 57 florins à paier par elle au Jour de St Jehan Bapte prochain saulf en tout s'en recouvrer sa dite sœur ou autres héritiers du dit Sr de Foursarmes, iceulx PATIN et Phles DU FLOS tant en leurs noms que eulx faisans et portans fors de la dite Franchoise JOLY tiennent quictes et decharges tant la dite Dalle Péronne et sa dite sœur Marie et autres héritiers du dit feu Sr de Foursarmes, ... de la réception des dits 300 florins remboursés par les dits Sébastien DU FLOS et Franchoise JOLY sa femme pour la moitié des deniers capitaux du dit canon comme aussy ils se tiennent quictes et déchargiez de la promesse et faculté de rachapt du susdit canon que le dit Sr de Foursarmes avoit acordé aux dits Sébastien DU FLOS, sa femme et Nicolas JOLY promectant par les dits PATIN et DU FLOS que à raison de la réception des 300 florins, la promesse ou faculté de rachapt susdites, ne sera demandé aucune chose à la dite Damlle comparante, sa dite sœur et autres (...)

L'information sur la filiation de Jehan DE CLETY, censier à Mercq-St-Liévin, est basée sur une rente héritable mentionnée dans les comptes de la fabrique du chapitre de St-Omer

Dans le Répertoire des noms de personnes artésiens en 1569, il y a de nombreux JOLY (ou JOLLY,...) dont 18 dans le secteur de St-Omer. A Merck-St-Liévin, il y a registre comportait quatre noms Jean, Martin, Perre et un second Jean du Crocq.

Les JOLY - Artois

Actes du Gros sur les JOLY :

Reconnaissance du 14/7/1690 (n°46 – YL¹) : François DARCQUES, curteur des biens délaissés vacants par le trépas e Robert JOLY, vivant laboureur à Quiestède.

Obligation du 25/2/1686 (n°376) : Pierre LEGRAND, laboureur, demt à Baudringhem, paroisse de Wardrecques , et Jacqueline JOLY, sa femme / avec eux, François JOLY, laboureur, demt à Quiestède

Transport 29/6/1686 (n°3) : Pierre LEGRAND, laboureur, demt à Baudringhem, paroisse de Wardrecques , et Jacqueline JOLY, sa femme, caution de François JOLY, laboureur, demt à Quiestède

Rente 1678 (n°98) : Rente créée par Robert JOLY, laboureur, demeurant au village de Quiestède-le-Grand

Bail du 5/11/1667 (n°253 – YL) : Bail à Robert JOLY, laboureur à Quiestède, d'une terre avant le Château de 'Laprez'

Rente du 11/12/1662 (n°191 – YL) : Rente créée par Robert JOLY, laboureur à Quiestède, et Marie PARMAN, sa femme

Obligation du 9/1/1658 (n°192 - YL) : Robert JOLY, laboureur et hostelain à Quiestède

Divers (Décharge) du 14/3/1652 (n°112 - YL) : Robert JOLY laboureur à Quiestède et Marie PARMAN, sa femme, Phles JOLY manouvrier à Ouve et Cresthienne MERLEN, sa femme / Eustache JOLY et Guillemette CAROULLE, père et mère des dits JOLY (terres à Ouve)

Vente du 28/8/1649 (n° 57 – YL) : Robert JOLY, laboureur à Quiestède, et Marie PARMAN,

Reconnaissance du 5/1/1649 (n° 346 - YL): Robert JOLY et Marie PARMAN, sa femme, de Quiestède, et Phles JOLY et Crestienne MERLEN, sa femme, d'Ouve paroisse de Remilly, enfants de feu Eustaes, possesseurs des terres affectées d'une rente créée le 14/2/1606 et reconnue par Martin JOLY et Phles LECRAS mari de (blanc) JOLY, enfants et hers du dit Eustaes

Bail n° 56 du 1/3/1636 (n°56 – YL) : Location par Robert JOLY, d'une maison, grange et étable située à Quiestède.

¹ (YL' désigne les actes relevés par Yves LEMAIRE

Les JOLY - Artois

Rente du 14/01/1612 (n° 449) – Eustace JOLLY, laboureur, demt à Ouve, paroisse de Remilly, et Guillemette DE LE CAROULLE, sa femme (...)

Vente du 09/02/1611 (n° 27) – Eustace JOLY, laboureur, demt à Ouve, et Guillemette DE LE CAROULLE, sa femme

Transport du 28/2/1604 (n°35) - (...) Eustace JOLY et Guillemette CAROUMME (...)

Reconnaissance du 17/11/1599 (n°30) - Eustache JOLLY, laboureur à Merck, fils et héritier de feu Jehan (...)

Rente du 27/4/1577 (n° 112 – Ph. D) : Jehan JOLLY, laboureur à Picquendal, paroisse de Mercq-St-Liévin

Transaction du 15/3/1576 (n° 9 – Ph. D) – Procès contre Jehan JATTUTE et Jehan JOLLY, occupants de la cense de Picquendalle

Rente du 17/1/1567 (n°5 – Ph. D) - Jehan JOLY, laboureur à Picquendal

Rente du 20/10/1563 (n°21– Ph. D) - Jehan JOLY, laboureur à Picquendal

Rente du 29/12/1584 (n° 277 – Ph. D) : Nicolas JOLY, laboureur, demeurant à Clocquan, paroisse de Merck-St-Liévin

Rente du 31/10/1582 (n° 1° - Ph. D) : Philippe DE PEPPIN, esquier, Sr de Foursames, et Damoiselle de St-AUBIN, sa compagne, d'une part, Nicolas JOLY, laboureur, demeurant à Clocquan, paroisse de Merck-St-Liévin, d'autre part - arrentement d'une terre nommée le Mont Boura et la Clite.

Vente du 23/5/1573 (n° 20 – Ph. D) : Pierre JOLY et Jehenne DU CHOCQUEL, sa femme, demeurant à Warnecques, paroisse de Mercq

Sources

Gros des Notaires de Saint-Omer

Relevés d'Yves LEMAIRE (Gros et BMS de Wardrecques et de Roquetoire)

Archives Départementales du Pas-de-Calais

Répertoire des noms de personnes artésiens en 1569